



Service juridique

Le 8 septembre 2022

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Règlement 601-37

**Amendant le Règlement de zonage 601 afin d'autoriser l'usage Résidence principale à
certaines conditions**

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 8 septembre 2022, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 601-37 est de **4838** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **248** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement 601-37 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint